

Les Chinois sont logés dans de vastes bâtiments parfaitement aérés, tenus avec une grande propreté et pourvus de lits de camp foncés en roîin. Autour de chacun de ces logements il existe de petits jardins entretenus par les engagés, qui y cultivent pour eux-mêmes des plantes potagères.

Les Océaniens, recrutés dans les diverses îles de la Polynésie, sont logés dans des cases semblables, mais ils s'y habituent difficilement et préfèrent les huttes sauvages qu'ils se construisent eux-mêmes à la mode de leur pays. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parvient à leur faire comprendre qu'ils se trouveront mieux dans les habitations vastes et aérées construites pour eux.

La nourriture ne laisse rien à désirer. La commission a assisté aux distributions qui se font exactement, et elle a constaté la bonne qualité des denrées.

La ration pour les Chinois se compose de 750 grammes de riz et de 300^g grammes de viande ou de poisson, et de haricots, de bananes, de taro à discrétion. Le gérant donne à chaque escouade autant de vivres qu'elle peut en désirer et veille seulement à ce que ces vivres soient consommés et non vendus.

La ration des Océaniens est de 500 grammes, haricots ou poisson, de 1 kilogramme de pain fabriqué avec de la farine de maïs mêlée à celle de froment dans la proportion des deux tiers. Ils ont en outre un quart de litre de mélasse, dont ils sont très-friands.

Les Chinois sont engagés pour cinq et sept ans. Ils ont tous des contrats dont ils connaissent parfaitement la teneur et qu'ils savent faire respecter.

Les Océaniens sont recrutés dans les îles de la Polynésie, avec le consentement et sous la surveillance du gouvernement français. Chaque fois qu'il arrive un convoi, un fonctionnaire est spécialement désigné pour les visiter, les entendre, recevoir au besoin leurs plaintes. Ces enquêtes ont permis de constater que les engagements étaient librement consentis, et que si en s'embarquant ces hommes, qui sont de véritables sauvages, ignoraient le nom de l'île où on les menait, ils savaient du moins à quelles conditions ils y venaient, et jamais aucun d'eux n'a manifesté de regrets. Interrogés par la commission, ils ont déclaré être parfaitement contents, bien traités et bien nourris.

Du reste, ils sont rapatriés à l'expiration de leur engagement, et c'est dans les îles mêmes où on les ramène que l'on va chercher leurs remplaçants. Ce sont eux-mêmes qui servent d'agents pour le recrutement ; ce qui dément victorieusement les faits de sévices que l'on prétend avoir été commis sur ces naturels par les capitaines, qui certainement n'auraient jamais pu aborder une seconde fois dans les îles théâtres de leurs violences. Or les mêmes navires sont retournés plusieurs fois dans les mêmes archipels.

Parmi les 323 Océaniens de la plantation, il en est une trentaine qui datent des premiers convois. Il est facile de les reconnaître, tant leur séjour dans l'île a déjà contribué puissamment à leur amélioration physique et morale.

Tous les travailleurs reçoivent deux vêtements complets par an, se composant, pour les Océaniens, d'une chemise en bonne cotonnade et d'une pièce de la même étoffe de cinq mètres dont ils se font un *pareu* (1).

(1) Bande d'étoffe dont les Océaniens s'enveloppent le corps et remplaçant le pantalon.